

DEPARTEMENT DU CANTAL  
ARRONDISSEMENT DE ST FLOUR

COMMUNE DE PAULHENC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2021**

Nombre de conseillers  
en exercice : 11  
présents : 09  
votants : 09

L'an deux mille vingt et un,  
le vingt trois janvier,  
le Conseil Municipal de la commune de PAULHENC, convoqué le 19 janvier 2021,  
s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocation  
légale sous la présidence de Monsieur David VITAL, Maire.

Etaient présents : VITAL David, RODIER Daniel, BARTHELEMY Marie-Pierre,  
ESTAMPE Jean-Pierre, TRINCAL Sophie, PIGNOL Philippe, BARTHOLOME  
Pierre-Henry, LAUDAT Aline, CHASSANG Pierre-Alain.

Etaient absents: AYGUESPARSSES Jean, SALESSE Jean-Pierre (excusés).

M. Pierre-Alain CHASSANG a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

**OBJET : Station d'épuration de La Devèze. Demande de DETR.**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de PAULHENC s'est engagée à réhabiliter la station d'épuration de LA DEVEZE devenue obsolète.

Pour ce faire, la commune a engagé un bureau d'études spécialisés dans le domaine sur la base d'un cahier des charges élaboré par l'Agence Technique Départementale "Cantal Ingénierie & Territoires" (CIT).

La demande de subvention au titre de la DETR de 2020 porte sur la réalisation d'une nouvelle station d'épuration à LA DEVEZE.

Aujourd'hui, le montant de l'enveloppe prévisionnelle de ces opérations est estimé à 172 804 € HT, dont 156 679€ de dépenses éligibles. Ce montant intègre le coût des prestations d'études, les frais d'AMO, et les frais annexes.

Après discussion, Monsieur le Maire propose :

- de solliciter une subvention à hauteur de 40% du montant total des dépenses concernant cette opération auprès des services de l'État (Sous-Préfecture de Saint Flour), au titre de la DETR 2021,
- d'inscrire les crédits nécessaires à la contribution de la collectivité, au budget de la commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention et au bon déroulement de cette opération.

Après avoir délibéré, le Conseil Communal décide :

- de solliciter une subvention à hauteur de 40% du montant total des dépenses concernant cette opération auprès des services de l'État (Sous-Préfecture de Saint Flour), au titre de la DETR 2021,
- d'inscrire les crédits nécessaires à la contribution de la collectivité, au budget de la commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention et au bon déroulement de cette opération.

**OBJET : Loyers du Relais de Turlande.**

En raison des difficultés économiques rencontrées par la locataire-gérante du Relais de Turlande, Monsieur le Maire propose au conseil municipal une remise gracieuse du loyer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder une remise gracieuse de 50% des loyers du Relais de Turlande, soit une somme mensuelle de 255€, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, et ce jusqu'à la fin de la fermeture administrative de l'établissement.

**OBJET : DM 2020-003**

Le Maire expose au le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom		100.00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics		-100.00
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

**OBJET : DM 2020-004**

le Maire expose au le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
6688	Autres		7.00
61551	Entretien matériel roulant		-7.00
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Handwritten signatures and stamps at the bottom of the page, including a large signature on the left, a signature in the middle, and a signature on the right with a star symbol next to it. There are also some illegible stamps and scribbles.